



# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 22 octobre 2018  
A 18 H 30 - Salle du 3<sup>ème</sup> âge

## Membres du Conseil Municipal :

**ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>09</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>1</b>
<b>Procurations :</b>	<b>5</b>

Secrétaire de séance : Mme. Jocelyne PAGÉS.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Approbation du Compte rendu de la séance du 18.09.2018.

➤ **Accord à l'unanimité**

### 2. Délibération pour Décision Modificative n° 4 / 2018.

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il convient de modifier le Budget primitif M 14 / 2018 pour permettre le paiement des factures et participation suivantes :

- Signaux Girod facture pour un montant global de : 161.70 €
- SARL DIAZ facture d'un montant de : 846.00 €
- SIVU DES AIRES DE LAVAGE participation d'un montant de : 3 264.00 €
- Association AUDE SOLIDARITÉ Aide d'un montant de : 500.00 €

Pour ce faire, le Budget Primitif M14/2018 sera modifié de la façon suivante :

#### Fonctionnement ⇨

Art. 60632 – Fournitures de petit équipement (-) 3 764.00 €

Art. 65548 - Autres Contributions (+) 3 264.00 €

#### Investissement ⇨

Art. 2315 - op 33 Installat°, matériel et outillage technique (-) 1 008.00 €

Art. 2188 - op 13 Autres Immob. Corporelles (+) 162.00 €

Art. 2313 - op 15 Construction (+) 846.00 €

Art. 6574 - Subv Associations (+) 500.00 €

➤ **Accord à l'unanimité**

### **3. Demande de Subvention AFM Téléthon 2019.**

Monsieur le Maire présente à ses collègues la demande de subvention de l'AFM Téléthon pour l'année 2019.

Il propose de donner la même subvention qu'en 2018 soit : 160.00 €

➤ **Accord à l'unanimité**

### **4. Délibération pour modification d'un délégué du SIVU du Collège de Saint-Nazaire d'Aude.**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de remplacer l'un des délégués suppléants de la commune, Mme Delphine VERMANDELE, au SIVU du Collège « *Marcelin Albert* » de Saint-Nazaire d'Aude. Madame Sabine FUND se propose comme déléguée suppléante pour remplacer Madame Delphine VERMANDELE :

#### **DELEGUES TITULAIRES :**

- M. LAPALU Christian – Mme. GOUY-RATAJCZAK Joëlle.

#### **DELEGUES SUPPLEANTS :**

- Mme. FUND Sabine – M. GALANT Jean.

➤ **Accord à l'unanimité**

### **5. Délibération pour modification d'un délégué du SIVOS « Ventenac-en-Minervois / Sainte-Valière ».**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de remplacer l'un des délégués suppléants de la commune, Mme. Delphine VERMANDELE, au SIVOS (*Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire*) de VENTENAC-EN-MINERVOIS / SAINTE-VALIERE.

Madame Sabine FUND se propose comme déléguée suppléante pour remplacer Madame Delphine VERMANDELE.

#### **Délégués Titulaires :**

M. LAPALU Christian – Mme. GOUY-RATAJCZAK Joëlle – Mme PILAT Stéphanie.

#### **Délégués suppléants :**

Mme. ABOAF Christine – Mme MINGUET Anne-Marie – Mme FUND Sabine.

➤ **Accord à l'unanimité**

### **6. Délibération pour modification d'un membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il convient de remplacer l'un des membres élus du CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*), Mme. Delphine VERMANDELE.

Monsieur Jean GALANT se propose pour remplacer Madame Delphine VERMANDELE comme membre élu du CCAS. Le Conseil d'administration du CCAS de la commune se compose comme suit :

**Président :** M. LAPALU Christian – Maire

#### **Membres Elus :**

- M. GALANT Jean – Mme PAGÉS Jocelyne  
Mme. ABOAF Christine - Mme PILAT Stéphanie

#### **Membres Désignés par le Maire hors Conseil Municipal :**

- Mme. LAMOULIE Danièle. – M. MARTIN Jacques.
- Mme. MENTREKA Anne-Marie. – M. TORT René.

➤ **Accord à l'unanimité**

.../...

## **7. Délibération pour signer la convention d'utilisation gratuite de la plateforme de Marchés Publics du Département de l'Aude.**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics est rendue obligatoire. Pour que les communes puissent répondre à cette obligation facilement le Département de l'Aude met à disposition gratuitement sa plateforme de Marchés Publics.

Une convention d'utilisation est à signer avec le département de l'Aude pour acter cette mise à disposition gratuite.

➤ **Accord à l'unanimité**

**Fin de séance 19 h 10**

**Le Maire,**

**Christian LAPALU.**